



## Compte rendu de la formation des arbitres du 23 février 2019

Le 23 février à 08h30 a eu lieu à l'hôtel « Villenouvelle » de Montauban la formation des arbitres du Tarn et Garonne en présence de tous les membres de la commission des arbitres ainsi que les arbitres du Tarn et Garonne et Laurent Rougier qui représente le comité.

29 arbitres étaient présents, 7 excusés et 2 absents (Garrigues Nicolas et Taisant Denis)

Suite à la réunion du comité, il a été décidé que la commission nommera les arbitres pour les différentes compétitions hors Coupe de France ; néanmoins pour les concours officiels la commission tiendra compte de la demande des clubs pour le choix des arbitres et validera cette demande ou pas !

En ce qui concerne la rémunération des arbitres il a été décidé par le comité et la commission des arbitres d'un forfait de 40 euros pour tous les arbitres et 10 euros de frais kilométriques quel que soit le lieu de déplacement ; il n'y aura plus de dépassement d'honoraires !!!

Laurent Rougier mandaté par le comité, a pris la parole pour expliquer les nouvelles mesures :

- Tous les arbitres devront déclarer aux impôts leurs indemnités ;
  - Le comité déclarera toutes les indemnités des arbitres à l'URSSAF
  - Les indemnités seront versées au mois voir au fur et à mesure si possible !!
  - Possibilité en fin d'année de recevoir un document permettant de faire la déclaration aux impôts !
  - Il rappelle aussi que lors du congrès annuel les présidents de clubs ont voté pour l'acceptation d'un euro supplémentaire à l'inscription des concours pour permettre de rémunérer les frais d'arbitrage en concours officiels et aux qualifications sauf le dimanche matin et de payer les formations des arbitres ! Il rappelle néanmoins que quelques années en arrière les qualifications n'étaient pas payées !!
  - Il n'y aura plus de fiches de frais pour les concours et les CDC ;
  - Lors du congrès les présidents de clubs ont demandé des comptes ce qui sera fait, mais par contre les clubs aussi devront rendre des comptes (bilan financier etc.) au comité !!
  - Pour ceux qui sont imposables le comité propose de donner un document CERFA à titre de don ;
  - Tous les arbitres recevront un courriel pour confirmer le jour et le lieu d'arbitrage ; en cas d'impossibilité d'arbitrer il devra le signaler au plus tôt à la commission d'arbitrage qui effectuera le changement ;
  - Pour la première année les stagiaires qui arbitreront en présence d'un titulaire ne seront pas indemnisés !
- Suite à la réunion du comité qui aura lieu jeudi 28 février concernant les questions :  
par rapport au retrait temporaire de la 3ème division au CDCV :  
il y a-t-il besoin d'un arbitre pour un groupe seul  
le règlement des indemnités sur le nombre de concours ou un forfait général pour la journée , le montant reste à voir !! par contre il ne sera comptabilisé qu'un seul déplacement !
- Concernant les tenues Laurent précise qu'une tenue sportive n'est pas un short de bain ou très court !!
- il rappelle aussi que pour les tenues non conformes, c'est le jury qui décide et non l'arbitre ! Il vaut mieux que l'arbitre ne soit pas dans le jury ; un communiqué sera diffusé aux arbitres et aux présidents de clubs !

### QUESTIONS QUI ONT ETE POSEES :

- Claude Delrieu demande si lors de 2 concours dans la même journée, l'arbitre percevra un règlement pour les 2 ou ce sera un forfait ? A voir suite à la réunion de jeudi !

Il explique qu'à l'« époque » on n'imposait pas les arbitres !

Il demande à ce qu'un stagiaire soit pris avec un membre de la commission pour arbitrer !

- Thierry LABOUREL demande comment expliquer à des joueurs venant d'un département limitrophe le paiement des 1 euros de plus ? Expliquer que ce sera pour régler les arbitres, rester très clair à ce sujet ! Daniel Mercadier explique que l'on doit résoudre le problème par l'information et que celle-ci est déjà diffusée sur le



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



calendrier officiel !

- Christophe TACCON explique que le vote des 1 euros permet à certains petits clubs d'enlever le poids des frais d'arbitrages !

- Roger Levacher précise que ces 1 euros serviront aussi à régler la prestation de M. Patrick Grignon lors de sa venue pour la prochaine formation des arbitres !!

Il précise qu'il y aura un compte rendu à tous les clubs suite à ces formations !

Roger précise que la fédération préconise 1 arbitre pour 8 terrains, donc 2 arbitres pour 20 terrains est tout à fait normal !

Il demande que le travail soit partagé par tous les arbitres le dimanche matin, certains ne viennent pas par faute d'envie ou par faute de paiement ;

Lorsqu'un club propose un, la commission accepte ou pas cet arbitre, mais elle seule prend la décision !

- André Depasse pense que toute compétition officielle mérite un arbitre !

- David DUGUET demande s'il y aura obligation à ce que chaque club ait un arbitre ?

- Certains arbitres pensent que le comité considère l'arbitrage comme un problème d'argent ! ils n'ont pas de plaisir à venir aux réunions ! Ils ressentent la demande pour l'arbitrage du dimanche comme une menace et cette suite à l'intervention de Hadrien DUCHENE qui propose que « ceux qui n'arbitreront pas le dimanche soit interdit d'arbitrage pour l'année d'après !

La légitimation des arbitres pour les concours, les CDC et les qualifications a été effectuée.

L'après-midi à 14 heures 00 nous voilà de retour au boulodrome pour des exercices de pratique et de mises en situations : 23 arbitres étaient présents ;

Mais avant ça Hadrien nous propose de nous réunir pour parler de certains points de règlements et de ce que pensent les arbitres en tant que joueurs !

\* **les défauts** :

- laxisme, complaisance, incompétence (au niveau du règlement et du comportement), trop de différences d'arbitrage entre arbitres ;

\* **les qualités** :

- être à l'écoute, empathie, tolérance, respect du jeu ;

Après ça Hadrien demande pourquoi être arbitre et comment ils voient leur rôle ?

**Réponses** :

- Un bon arbitre doit connaître le règlement et savoir l'interpréter !

- Il doit être capable de faire respecter le règlement à bon escient (Mercadier D)

- On ne peut pas admettre qu'il n'y ait pas de cohésion par rapport au règlement (DUGUET D)

- Le but est d'être tous cohérents

- Convoquer l'arbitre qui ne fait pas respecter le règlement (Delrieu C)

- Pas d'agressivité sur la façon de faire respecter le règlement ;

Ensuite il a été demandé aux arbitres ce qu'ils pensaient sur l'interdiction de fumer durant toute la partie ? Tout le monde a été d'accord sur l'interdiction de fumer pour toute la partie mais elle doit être appliquée par tous !!!

Petit problème pour le concours à Caussade du 29 et 30 mars, puisque d'après Christophe TACCON le boulodrome aurait été réservé par la lyonnaise pour un concours aussi !! Rappeler « Espoir Caussade » pour régler le problème !

Josian propose un suivi des cartons et pourquoi pas des cartons payants ?

Roger rappelle qu'il existe aujourd'hui plus que 2 cartons (1 jaune et 1 rouge) pour les fautes de comportement !

Il propose aussi que les cartons soient valables pour tout le concours et pas seulement pour la partie !

Proposition à faire à la Fédération !

Après ça nous avons réalisé des mises en situations avec les arbitres pour voir le comportement et les différentes réactions de chacun. Nous avons ensuite effectué un débriefing constructif qui a mis en évidence la nécessité de ces exercices.